

**Décision N° 20 /RH/2026 du 04 Février 2026
Portant Appel à Candidature Interne au Poste du Chef de Service
Equipement et Patrimoine Immobilier**

Le Directeur de L'Institut Pasteur du Maroc ;

Vu le Dahir n° 1-58-008 en date du 24 février 1958 portant statut général de la Fonction Publique tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le Décret royal n° 176-66 du 14 Rabia I 1387 (23 Juin 1967) relatif au Centre des sérum et Vaccins tel qu'il a été complété notamment par le décret Royal n° 687-67 du 26 Chaâbane 1387 (29 Novembre 1967) portant approbation de la convention passée entre le Gouvernement Marocain et l'Institut Pasteur de Paris, concernant l'Institut Pasteur du Maroc ;

Vu le Décret n° 2.11.681 en date du 28 Hijja 1432 (25 novembre 2011) relatif aux procédures de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu la circulaire du chef de Gouvernement n° 7/2013 du 29/04/2013, relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

Vu la décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité à l'IPM telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration du 3 mars 2015 ;

Vu le statut du personnel de l'IPM ;

Vu la décision fixant l'organisation de l'Institut Pasteur du Maroc en date du 22 Octobre 2012.

DECIDE

Le Directeur de l'Institut Pasteur du Maroc lance un appel à candidature pour pourvoir le poste de : **Chef de Service Equipement et Patrimoine Immobilier.**

Article 1 :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine;
- Personnel titulaire classé au moins dans le grade d'administrateur de 2ème grade ou ingénieur d'état ou dans un des grades ayant un arrangement indiciaire assimilé ;
- Détenir un diplôme donnant accès au grade d'administrateur 3ème grade ou grade assimilé ;
- Maîtriser la réglementation applicable dans un établissement public en matière de Gestion Equipement, Patrimoine immobilier;
- Avoir, au moins, deux (02) ans de service effectif en tant que titulaire ;
- Avoir, au moins, une expérience professionnelle d'au moins 03 ans dans le domaine d'équipement et patrimoine;
- Maitriser parfaitement les langues Arabe et Française.

Article 2 :

Le titulaire de ce poste a pour missions d'assister le Directeur dans :

- Assurer le bon suivi de la gestion administrative de Service d'équipement & patrimoine immobilier ;



- Participer et superviser l'élaboration du programme d'aménagement ou de grosses réparations en fonction des besoins exprimés par les entités chargées de l'exploitation des bâtiments et le faire approuver par la hiérarchie ;
- Superviser et suivre la gestion des opérations liées au patrimoine immobile de l'Institut ;
- Mettre en place des dispositifs nécessaires assurant la maintenance du patrimoine immobile de l'Institut ;
- Assurer le suivi de l'exécution des projets de l'équipement & de patrimoine immobilier;
- Assurer la gestion du patrimoine immobilier de l'Institut ;
- Assurer la gestion du parc automobile de l'Institut ;
- Assurer la gestion des stocks du mobilier et du matériel et des fournitures ;
- Contrôler la qualité des prestations et la performance de service;

Article 4 :

Le dossier de candidature doit comprendre :

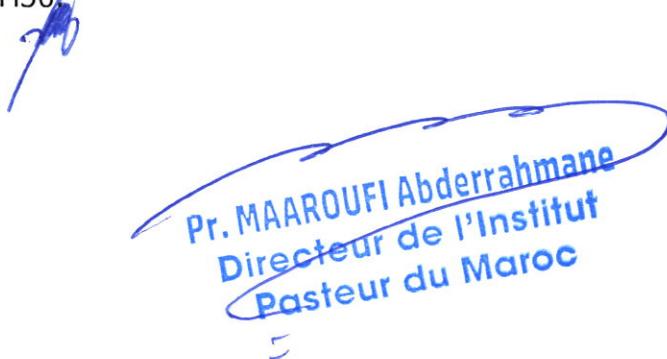
- Demande de candidature avec l'avis du Chef hiérarchique adressée au Directeur de l'IPM ;
- Le curriculum vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- Les documents justifiants la situation administrative de l'intéressé(e).

Article 5 :

Une commission de sélection sera désignée pour effectuer des entretiens avec les candidats remplissant les conditions sus mentionnées. L'épreuve de l'entretien consiste en un exposé de 20mn fait par le candidat sur le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste de Service Equipment et Patrimoine Immobilier. Cet exposé donne lieu à un entretien avec les membres de la commission de sélection. La commission évalue les capacités du candidat à assurer les missions dévolues au poste.

Article 6 :

Les dossiers de candidature dûment constitués sous pli fermé doivent être déposés, en cinq (04) exemplaires, plus une copie sous format électronique au bureau d'ordre de l'institut Pasteur du Maroc (1, Place Louis Pasteur 20360 Casablanca), au plus tard le **20 Février 2026** à 16H30.



Pr. MAAROUFI Abderrahmane
Directeur de l'Institut
Pasteur du Maroc